Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le 08/09/2026
ID : 062-246200364-20260625-DEC_2026_014-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.10

DEC_2026_ 014

DECISION

Portant sur l'adhésion au « Réseau Compost Citoyen »

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C100426_D8 du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2026 déposée en Sous-préfecture de Lens le 14 avril 2026, confiant au Président les délégations prévues par l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le réseau « Compost Citoyen » est une association forte de plus de 1 150 adhérents, permettant d'échanger sur les techniques du compostage et d'être représentés au niveau national

Considérant que le Réseau « Compost Citoyen » permet de bénéficier d'outils spécifiques et de fiches techniques sur le compostage.

Considérant que le Réseau « Compost Citoyen » permet d'être référencé en tant qu'acteur fort du compostage à domicile.

Considérant que l'Agglomération de Lens-Liévin souhaite continuer à promouvoir le compostage de proximité et que le retour d'expériences, ainsi que le suivi des évolutions réglementaires et techniques par cette association, présentent un véritable intérêt pour la collectivité.

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au « Réseau Compost Citoyen » pour un montant de 3 000 € en 2026, précise que la décision est inscrite au budget.

Article 2 : La présente décision sera mise à la disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lors de la prochaine réunion.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à LENS
Le 09 juin 2026

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Signé électroniquement par : Sylvain ROBERT
Date de signature : 25/06/2026
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin